

le salon plein de tableaux et d'objets d'art où Philippe vint le rejoindre presque aussitôt, et lui serra la main en disant :

— Votre visite à une heure du matin me prouve d'une façon surabondante qu'il se passe quelque chose d'anormal. J'espère cependant que vous n'allez point m'apprendre une trop mauvaise nouvelle. Vivons, mon cher enfant, qu'y a-t-il ?

— J'ai un duel, répliqua Octave.

— C'est peu de chose ou c'est grave, selon l'adversaire. Quel est-il ?

— Voici son nom.

Croix-Dieu regarda la carte que lui tendait Octave, fit un geste de surprise et s'écria :

— Ah ! par exemple, ceci est au moins singulier !

— Je crois avoir entendu prononcer déjà le nom de ce monsieur, dit le jeune homme, je ne sais ni où, ni quand ? Le connaissez-vous ?

— C'est contre lui que s'est battu le marquis de San-Rémo.

— Très bien ! j'y suis. C'est, disait-on, un dangereux bretteur, ce Grisolles.

— Hélas ! oui.

— Ça m'est égal, j'ai confiance. Vous devinez maintenant, cher baron, ce qui m'amène chez vous ?

— Vous venez me demander d'être un de vos témoins.

— Absolument.

— D'abord et avant tout, j'accepte. Et maintenant, dites-moi, l'affaire peut-elle s'arranger ?

— Cent fois non.

— L'origine de la querelle ?

— La voici.

Octave raconta par le menu à Croix-Dieu ce que ce dernier savait aussi bien que lui.

— Vous voyez qu'aucun arrangement n'est possible, ajouta-t-il en forme de conclusion ; il faut aller sur le terrain.

— Je ne le vois que trop ! Ah ! jeunesse imprudente ! Je vous avais prévenu, vous en souvenez-vous, que de votre liaison avec cette petite comédienne résulteraient pour vous toutes sortes de choses fâcheuses ? Vous avez refusé de me croire !

— Je vous en prie, baron, ne touchez pas à Dinah, je l'adore.

— Vous l'adorez ! Je ne le sais que trop, pardieu ! Mais, grâce à elle, vous voilà un duel sur les bras !

— Est-ce sa faute ?

— Non, sans doute ; seulement, si vous aviez gardé cette pauvre Reire Grandchamp, vous ne vous battriez point demain ! Enfin, ce qui est fait est fait. Avez-vous un second témoin en vue ?

— Je ne connais que des jeunes gens, qui manquent tout à fait de sérieux. Je n'ose vous les proposer comme partenaires.

— Je vais donc écrire un mot à M. de Strény, il demeure très-près de chez vous ; vous laisserez mon billet chez lui tout à l'heure. Il se mettra à notre disposition, j'en suis sûr, et nous arriverons chez vous cinq minutes avant les témoins du capitaine Grisolles.

— Cher baron, s'écria Octave, je ne sais comment vous remercier !

— Ne me remerciez pas du tout, ce sera beaucoup plus simple. Y a-t-il longtemps que vous n'avez fait des armes ?

— Assez longtemps. J'étais moins vigoureux qu'un hercule forain, vous savez, l'escrime me fatiguait trop. Après une reprise de cinq minutes, mais les jointures sans connaissance. Oh ! je dois être un peu rouillé.

— Etiez-vous au moins d'une certaine force ?

— D'une toute petite force, mais mon professeur me trouvait des dispositions étonnantes et prétendait qu'avec du travail je finirais par devenir un fin tireur. Seulement, vous comprenez, je n'ai pas travaillé, et, tout naturellement, je suis resté où j'en étais.

— J'ai des fleurets, des masques et des gants. Voulez-vous faire assaut ?

— Jamais de la vie ! Ce serait m'éreinter sans résultat possible. Vous ne feriez pas de moi un malin en dix minutes...

Vous n'auriez même pas le temps de m'enseigner un coup de racroc. Soyez tranquille, baron, je me conduirai bien sur le terrain, j'aurai une tenue renversante, et, si je me laisse tuer, je tomberai du moins avec beaucoup de cachet ! Vous serez content ! Donnez-moi donc votre lettre pour M. de Strény. Je ne serai point fâché d'aller dormir un peu pendant trois ou quatre heures, afin de rétablir l'équilibre des nerfs, et, puis j'ai quelque chose à écrire.

Croix-Dieu traça rapidement un billet de cinq ou six lignes. Octave l'emporta, le remit à son adresse, et retourna chez lui. Dominique attendait.

— Ah ! monsieur Octave, murmura-t-il je commençais à me figurer que vous ne rentreriez pas cette nuit, et ça me faisait beaucoup de peine. Depuis que vous ne découchez plus, vous avez si bonne mine ! impossible de vous reconnaître.

— Sois paisible, mon bon Dominique, répliqua le jeune homme, aucun danger que je recommence mon existence idiote d'autre fois, oh ! non !... pas si bête ! Dis-moi, Dominique, l'apartenance particulière de feu papa est restée tel qu'il était ?

— Oui, monsieur Octave. Depuis la mort du regretté défunt, on n'a touché à rien, et madame votre mère n'y met jamais les pieds.

— De son vivant, feu papa devait avoir un code.

— Un code ? répéta le domestique.

— Tu sais bien, le recueil des lois, un volume relié, avec des tranches de toutes les couleurs, et des signets.

— Oui, monsieur Octave, il avait un volume comme ça, et même il le consultait souvent. Je le vois d'ici. Je sais où il est.

— Va donc me le chercher et apporte-le dans ma chambre...

Cinq minutes après, le domestique apportait le livre demandé.

— Merci, dit Octave ; maintenant, tu peux te coucher... Mais écoute d'abord une recommandation. Demain matin, ou plutôt ce matin, un peu avant neuf heures, le baron de Croix-Dieu et un de ses amis viendront me chercher.

— Pour déjeuner ? demanda Dominique.

— Non, pas pour déjeuner, répliqua le jeune homme en souriant, mais ça ne fait rien, tu les introduiras chez moi sur-le-champ. Un instant après arriveront deux autres messieurs que tu n'as jamais vus. Tu ne les feras point attendre non plus, et tu les amèneras dans mon petit salon.

— Ah ! mon Dieu ! ah ! mon Dieu ! mais les choses se passent tout juste de cette façon pour un duel ! murmura le valet de chambre dont le visage se décomposa. Monsieur Octave, mon cher maître, vous devez vous battre.

Octave haussa les épaules.

— Il s'agit d'un duel, en effet, dit-il, et les témoins des deux parties se sont donné rendez-vous ici, mais ce n'est pas moi qui dois aller sur le terrain. Tu connais le petit Lorimey, un de mes amis. C'est lui qui se bat.

— A la bonne heure ! fit Dominique avec un soupir de soulagement, il n'est pas héritier de six millions, celui-là ! Qu'il se batte tant qu'il voudra, si ça lui donne envie, je n'y mets nul empêchement.

Octave, resté seul, ouvrit le volume aux tranches multicolores et il étudia le Code civil, au titre des testaments, avec plus d'attention qu'il n'en avait, dans toute sa vie, apporté à aucune chose.

Cette étude préliminaire accomplie, il prit une grande feuille de papier, et lentement, posément, de sa plus belle écriture, il traça les lignes suivantes, en s'arrêtant presque à chaque minute pour consulter de nouveau le volume :

« Aujourd'hui vingt-deux avril mil huit cent soixante-douze, entre deux et trois heures du matin, j'écris entier de ma main, je date et je signe ce testament, afin qu'étant olographe il ne soit assujéti à aucune forme particulière, profitant ainsi du bénéfice de l'article 970 de la section 1, du chapitre v, du titre II du Code civil.

« En vertu de l'article 904 du chapitre II du même titre, disant : « Le mineur parvenu à l'âge de seize ans ne pourra disposer que par testament et jusqu'à concurrence seulement de